

## Dossier Régimes indemnitaires 2010

Cher(ère) collègue,

Depuis le début de semaine, se discute au Ministère de l'Éducation Nationale, le montant du coefficient des régimes indemnitaires de la filière laboratoire à attribuer pour 2010.

Le syndicat « Administration et Intendance » de notre fédération l'**UNSA-Education** a négocié un protocole d'accord sur le régime indemnitaire jusqu'en 2011 afin d'aboutir au régime indemnitaire moyen des personnels de la Fonction Publique, soit un coefficient de 5.

Un coefficient proche de 4,3 devrait être mis en place en 2010 pour la filière administrative.

Depuis 2006, une des revendications de l'**UNSA-Labos Education** est l'alignement du régime indemnitaire de la filière laboratoire sur la filière administrative, seule référence dans nos établissements avec notre employeur, **l'ÉTAT**.

La comparaison avec nos collègues TOS est légitime mais les employeurs ne sont pas les mêmes. Cette comparaison ne doit pas aveugler la réalité de notre employeur. Il est certainement plus facile de négocier avec certains élus locaux, qu'avec un employeur qui supprime des milliers de postes de fonctionnaires chaque année. De plus, de grandes disparités indemnitaires et de créations d'emplois existent entre les collectivités territoriales et l'État.

Lors de nos précédentes audiences ministérielles, l'**UNSA-Labos Education** a insisté sur cette demande attendue par les collègues laboratoires.

L'audience sur le bilan du protocole laboratoire demandée par l'**UNSA-Labos Education**, prévue initialement mi-janvier 2010 a été repoussée une première fois par le ministère en février 2010 et la dernière date arrêtée serait le lundi 29 mars 2010.

Néanmoins, l'**UNSA-Labos Education**, seul syndicat laboratoire affilié à une fédération participe à l'évolution de ce régime indemnitaire et est en contact étroit avec le ministère sur ce dossier.

L'**UNSA-Labos Education** regrette qu'une démarche solitaire d'une organisation syndicale, alléchante mais forcément réduite dans son impact, conduite sans relais fédéral ni avec les autres organisations syndicales ait été lancée. Cette mesure concerne pourtant les personnels de laboratoire des 30 académies. De plus, les syndicats signataires du protocole doivent en discuter lors du bilan laboratoire.

Vous savez tous que la seule avancée pour la filière laboratoire qui a abouti depuis la création de la filière laboratoire est celle liée à l'action de boycott des épreuves pratiques scientifiques en mai 2005 après avoir créé la première **Intersyndicale laboratoire**. Elle a débouché sur le **premier et unique accord spécifique pour la filière laboratoire**.

**Cette démarche avait initié le 31 janvier 2005 par l'UNSA-Labos.**

Les confédérations syndicales s'unissent pour peser sur le gouvernement. Un syndicat isolé préfère jouer cavalier seul, à quelles fins ????? Publicité syndicale ou défense des personnels de laboratoire ?....

Il n'y a pas « les personnels de laboratoire » et le « Reste du Monde ». Il y a les personnels de laboratoire dans le « Monde de l'Éducation »

**C'est l'unité qui fait aboutir.**

C'est pour cela que le syndicat « UNSA-Labos Education » a été créé pour rassembler les personnels de laboratoire de l'Éducation Nationale afin de peser par sa fédération **UNSA-Education** sur les choix gouvernementaux.

Nous vous informerons dès que nous aurons des informations plus précises.

Restant à votre écoute,

Les représentants de l'**UNSA-Labos Education**